

« Gestion des évènements indésirables en ESSMS » (Module 1)

La gestion des évènements indésirables est un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des accompagnements dans les établissements médico-sociaux.

Tous les évènements indésirables méritent d'être signalés et/ou déclarés, puis analysés afin de comprendre les raisons de leur survenue. Cette démarche aboutit à la mise en place d'actions pour éviter que ces évènements ne se reproduisent. Elle permet ainsi d'améliorer ses pratiques professionnelles et de sécuriser les accompagnements et les soins promulgués auprès des personnes accompagnées.

L'appropriation de cette démarche nécessite le développement d'une véritable culture de sécurité au sein des organisations. Pour intervenir en amont de la survenue des évènements indésirables, l'identification de ces derniers et des risques associés est donc primordiale.

Depuis la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, un cadre légal est défini par l'article 161 du code de la santé publique. Ce cadre impose aux ESSMS d'informer les autorités administratives compétentes de tout évènement indésirable grave lié aux soins. L'objectif est de renforcer la protection des personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, la gestion des évènements indésirables fait partie des critères impératifs s'inscrivant dans la nouvelle évaluation de la qualité des ESSMS portée par la HAS.

L'appropriation de ce sujet par toutes les parties prenantes est un véritable enjeu pour les organisations.

Public

Formation proposée à tous les professionnels des établissements médico-sociaux impliqués dans la gestion des évènements indésirables.

- Professionnel en charge de la qualité (qualiticiens, responsables/coordonateurs qualité, RAQ, ...)
- Equipe d'encadrement
- Professionnels médicaux et paramédicaux
- Représentants des personnes accompagnées (membres du CVS)

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Objectifs généraux :

- De s'inscrire dans une démarche de culture de sécurité
- Comprendre les étapes depuis le signalement, l'analyse et jusqu'au suivi des actions d'amélioration

À l'issue de la formation, les participants devront être capables :

- De comprendre le concept de la culture sécurité et son management
- De définir ce qu'est un évènement indésirable (EI) et ses déclinaisons (EIAS, EIG, EIGAS ...)
- De connaître les enjeux réglementaires du signalement et de la déclaration, spécifique aux ESSMS
- De structurer la gestion des EI

Organisme de formation : 73310744631

Contenu & séquençage

Cadre conceptuel, théorique et pratique

Matin (Durée 3h30)

- Appréhender la culture de sécurité
- Les événements indésirables : définition et typologie
- Les exigences de la réglementation du signalement et de la déclaration

Après-midi (Durée 3h30)

- Causes et mécanismes de survenue des événements indésirables
- Définir un circuit de signalement et de déclaration des EI au sein de son établissement

Intervenant(s) :

Chaque session de formation est animée par un membre de l'équipe opérationnelle de la SRA Occitanie, expert de la thématique.

Au besoin, la session peut être co-animée avec un professionnel impliqué dans les démarches qualité au sein d'un ESSMS issu du réseau de personne ressource de la SRA Occitanie.

Méthodes pédagogiques

Les moyens utilisés pour développer l'apprentissage et remplir les objectifs de la formation s'appuient sur :

- **méthodes affirmatives** pour l'acquisition et/ou l'approfondissement de connaissances et compétences sous forme d'apports théoriques
- **méthodes actives** par la mise en situation : création d'outils, analyse de situation, mise en pratique collective
- **méthodes expérientielles** par le partage de pratiques et d'expériences entre participants et formateurs

Modalités d'évaluation et de suivi

- Quizz d'évaluation des compétences visées
- Évaluation de la formation par les participants
- Attestation de fin de formation

Informations pratiques

| | |
|--|---|
| DUREE | 1 jour (7 heures) |
| FORMAT | Présentiel |
| TARIFS INTER <i>(Par participant)</i> | Adhérents : Compris dans l'adhésion Non adhérents : Non accessible |
| TARIFS INTRA <i>(Par groupe par session)</i> | La formation est proposée en INTRA sur demande. Adhérents : 1 500€ Non adhérents : 2 000€ |
| PRISE EN CHARGE | OPCO : Possible |
| NOMBRE PARTICIPANTS | Minimum : 10 participants Maximum : 18 participants <i>(Sur les sessions INTER : max. 2 participants max. d'une même structure)</i> |

CONTACTS

formations@sra-occitanie.fr

Tél. 05.67.31.21.30

Facs Occitanie s'engage dans une démarche d'accès pour tous à ses formations et notamment pour les personnes en situation de handicap. Notre organisme veille à mettre en œuvre des adaptations matérielles et organisationnelles et demande à chaque participant ou établissement inscrivant des participants de nous informer des besoins en aménagement.